

**AVIS DE UNICE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE UE EN MATIERE DE
CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL**

Messages clés

1. Le problème du changement climatique est un problème planétaire, qui nécessite une coopération planétaire. Cette exigence découle de raisons à la fois environnementales et économiques. L'industrie européenne a apporté une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique et elle est très mobilisée sur cet objectif. Cependant, des conditions cadres adéquates sont nécessaires pour que cette contribution puisse être poursuivie d'une manière durable.

Lorsqu'ils prennent des décisions stratégiques concernant le changement climatique, la Commission et les États membres doivent tenir compte du fait que, si tous les grands partenaires commerciaux ne suivent pas les mêmes règles développées sur le plan international, cela pénalise de manière substantielle les entreprises des pays qui appliquent ces règles, en portant atteinte à leur compétitivité et, par là, à leur capacité à faire avancer le progrès social et environnemental.

2. Il s'ensuit que, si la Russie ou les États-Unis ne ratifient pas le protocole de Kyoto, un nouveau modèle de coopération internationale sera nécessaire, qui devra assurer une participation tangible de tous les pays, y compris la Russie, les États-Unis, les pays en voie de développement et les pays à industrialisation rapide, notamment la Chine et l'Inde.

L'UE doit se préparer à jouer un rôle actif dans les discussions sur ce nouveau modèle, et contribuer à son développement.

3. Compte tenu du nouveau contexte international, une stratégie UE révisée doit être élaborée dans le domaine du changement climatique pour répondre à la question de savoir comment éviter les impacts négatifs sur la compétitivité des industries de l'UE en cas de non-ratification de Kyoto par les grands blocs économiques, tout en promouvant la protection du climat.
4. Pour faciliter cette révision, il est vital d'examiner toutes les politiques concernées de l'UE pour la période 2008-2012, en vue d'estimer leur impact sur la compétitivité européenne dans le cas où l'Europe poursuivrait la mise en œuvre de Kyoto sans la participation des autres grandes zones économiques.

La Commission devrait publier les résultats de cette évaluation d'impact en vue du Conseil européen du printemps 2005, lequel devrait avoir une discussion en profondeur sur la stratégie UE en matière de changement climatique telle qu'elle est conduite sur la base des objectifs de Kyoto.

5. Vu le caractère mondial de la problématique du climat, UNICE s'oppose à la fixation unilatérale, par l'UE ou par un groupe limité de pays au plan international, d'objectifs quantitatifs pour la réduction des émissions après 2012.
6. Les industries européennes sont prêtes à participer à des discussions portant sur des approches économiquement efficaces pour la lutte contre le changement climatique, qui permettent de préserver la compétitivité et qui débouchent sur une pleine coopération à l'échelle planétaire.

1. Introduction

Au cours de la décennie écoulée, l'Union européenne a joué un rôle moteur pour l'expérimentation, au plan international, d'approches nouvelles pour lutter contre le changement climatique, telles que :

- a) les accords à long terme avec les entreprises, aux niveaux sectoriel, national et de l'UE;
- b) différentes méthodologies pour l'organisation de la coopération internationale (par exemple, l'établissement de calendriers fixant des objectifs chiffrés à atteindre par les pays participants);
- c) des instruments comme le commerce d'émissions, les mécanismes fondés sur des projets, etc.

La lutte contre le changement climatique doit être vue comme une entreprise de longue haleine, qui progressera nécessairement par l'adaptation des politiques engagées, le développement de politiques nouvelles et l'abandon des politiques obsolètes, selon un processus d'apprentissage constant.

Les divergences actuelles entre les États-Unis et la Russie, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la stratégie de Kyoto illustrent la difficulté de trouver, du premier coup, un modèle de coopération optimal, universellement accepté, qui réponde aux critères environnementaux, économiques et sociaux que chaque partenaire concerné juge essentiels pour progresser vers le développement durable.

L'expérience du protocole de Kyoto à ce jour a démontré que la fixation d'objectifs quantitatifs par pays entraîne des difficultés techniques et politiques considérables. Cette méthode fait en particulier obstacle au retour des États-Unis dans le processus de coopération internationale. Pour rouvrir la voie à une stratégie mondiale efficace en matière de changement climatique, il est crucial de concevoir un nouveau modèle de coopération internationale.

L'industrie européenne a apporté une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique et elle est très mobilisée sur cet objectif. Cependant, des conditions cadres adéquates sont nécessaires pour que cette contribution puisse être poursuivie de façon durable. UNICE est de plus en plus préoccupée de constater qu'au niveau politique, les problèmes liés à l'approche fondée sur les objectifs et les calendriers (adoptée à Kyoto) sont ignorés et que l'UE, et même certains États membres, comptent mener une politique unilatérale sans tenir compte du refus d'autres grands émetteurs de gaz, concurrents de l'UE, d'accepter des objectifs quantitatifs de réduction des émissions.

2. Recommandations

a) Commerce d'émissions

En ce qui concerne l'organisation du commerce d'émissions dans l'UE, il est essentiel que la Commission évalue les plans nationaux d'attribution des quotas en tenant dûment compte de la protection de la compétitivité internationale des entreprises européennes. En outre, aucune restriction ne devrait limiter l'utilisation des crédits d'émission générés par les mécanismes fondés sur les projets (JI, CDM).

b) Le besoin urgent de réviser les politiques et mesures actuelles de l'UE

Le fait qu'un nouveau régime de coopération internationale est inévitable en cas de non-ratification du protocole de Kyoto par la Russie ou les États-Unis doit également amener l'UE à reconsidérer les politiques qu'elle déploie actuellement sur la base du modèle de Kyoto.

La non-ratification du protocole de Kyoto par les États-Unis et l'absence de décision tangible et formelle de la Russie sont en passe de provoquer des effets négatifs graves, qu'il faut évaluer en profondeur.

D'un point de vue *environnemental*, une action unilatérale de l'UE en vue d'atteindre les objectifs de Kyoto ne peut réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre que de 1 % à l'horizon 2012. Une telle action aurait aussi des conséquences négatives pour l'environnement : non-réalisation des objectifs environnementaux globaux de Kyoto; diminution des ressources dont les entreprises européennes peuvent disposer pour innover et investir dans des technologies maîtrisant les gaz à effet de serre; délocalisation de l'industrie vers des pays où les normes environnementales et les niveaux d'efficacité énergétique sont moindres; besoins accrus de transport pour importer en Europe les marchandises en provenance d'usines délocalisées.

La poursuite d'une politique européenne unilatérale sera préjudiciable également sur le plan *économique* : réduction de la compétitivité de l'Europe et de son attrait pour les investisseurs; pertes d'emplois consécutives. Cela éloignera l'UE plus loin encore de l'objectif de Lisbonne.

Il faut donc définir une stratégie révisée de l'UE pour répondre à la question de savoir comment éviter les impacts négatifs sur la compétitivité des industries de l'UE en cas de non-ratification par les grands blocs économiques, tout en promouvant la protection du climat. L'efficacité par rapport aux coûts doit être mise au centre de toute politique future en matière de changement climatique.

Pour faciliter cette révision, UNICE demande à la Commission de procéder immédiatement à un examen de toutes les politiques de l'UE touchant le changement climatique, telles qu'elles sont planifiées pour la période 2008-2012. Cet examen devrait porter en premier lieu sur des problématiques d'importance critique telles que la politique de l'énergie, le commerce d'émissions (y compris son impact sur les prix de l'électricité), la politique en matière d'énergies renouvelables et la tarification en matière d'infrastructures de transport. Cet examen devrait estimer l'impact de ces politiques sur la compétitivité européenne dans le cas où l'Europe poursuivrait la mise en œuvre de Kyoto sans la participation des autres grandes zones économiques. La Commission devrait également procéder à cette évaluation pour pouvoir présenter, en mars 2005, l'analyse coûts-bénéfices demandée par le Conseil européen du printemps 2004 concernant les propositions à venir pour la stratégie à long terme de l'UE et les objectifs chiffrés éventuels qui y seraient liés.

UNICE insiste pour que le Conseil européen s'appuie sur ces travaux d'évaluation pour avoir, lors de sa réunion du printemps 2005, un débat approfondi sur la stratégie UE de réduction des émissions telle qu'elle est actuellement menée par l'UE sur la base des objectifs de Kyoto. Il faut veiller à ne pas faire peser la charge des efforts environnementaux d'une manière inéquitable sur les entreprises qui ont engagé des actions, qui les poursuivent et qui ont obtenu des résultats environnementaux significatifs. Au contraire, la charge des efforts environnementaux doit être répartie de manière égale sur toutes les composantes de la société, en tenant compte des efforts à faire par le secteur domestique et le secteur public. En outre, il convient d'intensifier les programmes de recherche européens et nationaux sur les technologies de maîtrise du changement climatique.

c) Stratégie de l'UE pour le long terme (après 2012)

La politique dans le domaine du climat doit reconnaître l'importance de la croissance économique, qui favorise le développement et la diffusion des nouvelles technologies; elle ne peut être réduite à une branche de la politique environnementale. Les aspects géopolitiques de l'approvisionnement en énergie et en eau potable (dont la disponibilité au plan mondial pourrait être affectée par le changement climatique) ne peuvent être traités que dans le cadre d'une coopération politique et économique mondiale.

Ceci démontre une fois de plus que l'UE ne peut lutter seule contre le changement climatique et ses conséquences, et que des efforts beaucoup plus intenses doivent être déployés pour mettre en place un *régime véritablement mondial*. Un débat ouvert doit démarrer sur la direction dans laquelle le protocole de Kyoto doit évoluer, d'une manière qui assure une participation tangible de tous les pays, y compris les États-Unis, la Russie, les pays en voie de développement et les pays à industrialisation rapide, notamment la Chine et l'Inde.

Tant qu'il n'existera pas d'alternative, acceptable pour toute la communauté internationale, au processus de Kyoto, *toutes* les options de flexibilité prévues par le protocole de Kyoto doivent être concrétisées, de manière simultanée et sur un pied d'égalité, afin d'assurer une protection du climat économiquement efficace. L'UE doit jouer un rôle moteur dans ce débat. Il faut évaluer soigneusement toutes les solutions qui peuvent conduire à une coopération internationale globale, et notamment : un marché mondial efficace pour le commerce d'émissions; la fixation d'objectifs d'émissions au niveau sectoriel (objectifs d'efficacité énergétique) sur une base internationale; et le renforcement de la coopération transatlantique en matière de développement, de mise en œuvre et de transfert des nouvelles technologies.

UNICE estime qu'une extension des objectifs de réduction des émissions de Kyoto au-delà de 2012 pourrait bloquer l'avènement d'une coopération véritablement internationale. En outre, de nouveaux objectifs de réduction des émissions adoptés par l'UE seulement n'auraient qu'un impact minimal sur l'environnement tout en exerçant des effets négatifs sur l'économie de l'UE. Une telle approche serait considérée comme totalement contre-indiquée.

En ligne avec conclusions du Conseil européen de mars 2004, la Commission devrait présenter au Conseil européen du printemps 2005 une stratégie innovante de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique à moyen et long termes, qui soit économiquement efficace et repose sur des efforts conjoints à l'échelle mondiale. UNICE, ainsi que tous les acteurs concernés, doivent être associés à ces travaux.

Il importe que la nouvelle stratégie, à lancer par la Commission européenne avec l'appui des États membres, soit perçue comme s'inscrivant dans les efforts des Nations unies pour définir un modèle post-Kyoto de type mondial. Tous les pays qui ont ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) sont invités, de manière pressante, à entamer la redéfinition des politiques, instruments et objectifs dans l'optique de ce nouveau modèle.